

218C0781  
FR0011072602-OP003-RO02

24 avril 2018

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

**VEXIM**

(Alternext)

BNP Paribas a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société VEXIM, soit du 10 au 23 avril 2018 inclus, la société Stryker France MM Holdings a acquis sur le marché 140 417 actions VEXIM au prix unitaire de 20 €.

Stryker France MM Holdings a par ailleurs acquis hors marché, le 13 avril 2018, au prix unitaire de 20 €, la totalité des 20 000 actions VEXIM résultant de l'exercice de la totalité des 20 000 BSA VEXIM en circulation<sup>1</sup>.

Par conséquent, à la clôture de l'offre, la société Stryker France MM Holdings détient 8 876 832 actions VEXIM représentant autant de droits de vote, soit 97,02% du capital et au moins 96,69% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Les actions VEXIM sont radiées d'Alternext ce jour, 24 avril 2018, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment D&I 218C0683 du 5 avril 2018.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 9 149 244 actions représentant au plus 9 180 876 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général (compte tenu de l'émission de 20 000 actions VEXIM résultant de l'exercice des 20 000 BSA susvisés).